

DECISION DU MAIRE N° 24 / 2020

Objet : **Marché n° 01/17 : Construction d'un groupe scolaire et périscolaire « Les Jardins de l'Europe »**
Lot n°07 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peinture intérieure – Nettoyage
Avenant n°02

Le Maire de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1er,

Vu l'article L2122-22, alinéa 4 du Code Général des collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

Vu l'acte d'engagement portant sur le marché Construction d'un groupe scolaire et périscolaire « Les Jardins de l'Europe » (Marché n°01/17) Lot n°07 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peinture intérieure – Nettoyage, notifié le 01/08/2017, à l'entreprise DELPRATO ET FILS pour un montant de 414 708.34 € HT ;

Considérant que par décision du maire n°69/2019 du 23 juillet 2019, un avenant n°01 au marché «Construction d'un groupe scolaire et périscolaire « Les Jardins de l'Europe » (Marché n°01/17) Lot n°07 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peinture intérieure – Nettoyage» ayant pour objet la signature des fiches de travaux modificatifs n°01 à n°03 pour un montant total de : -9 578.83 € HT soit -11 494.60 € TTC (moins-value) a été approuvé,

Considérant la nécessité d'apporter les adaptations suivantes :

- FTM n°04 : Modification de la quantité de faux plafonds acoustique pour un montant de 11 406.20 € HT soit 13 687.44 € TTC (plus-value)

Considérant que cet avenant s'élève à 11 406.20 € HT soit 13 687.44 € TTC (plus-value) que le montant initial du marché était de 414 708.34 € HT ; que le nouveau montant du marché est désormais de 416 535.71 € HT, soit une augmentation de 0.44 % du montant initial du marché ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver et de signer l'avenant n°02 au marché de travaux Construction d'un groupe scolaire et périscolaire « Les Jardins de l'Europe » (Marché n°01/17) Lot n°07 : Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peinture intérieure – Nettoyage pour un montant total de : 11 406.20 € HT soit 13 687.44 € TTC (plus-value).

ARTICLE 2 :

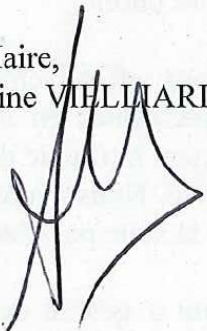

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 4 mai 2020

Le Maire,
Antoine VIELLIARD



Télétransmise le : 4 mai 2020

Affichée le : 4 mai 2020

Retirée le :